



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

**N° 064/2023
DU 20 OCTOBRE 2023**

TERRAIN N° 7 EN GAZON NATUREL COMMUNAUTAIRE DES GANDONNIÈRES – INTERDICTION D'UTILISATION DU SAMEDI 21 OCTOBRE 2023 AU DIMANCHE 22 OCTOBRE 2023 INCLUS

Le Président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu les conditions météorologiques sur plusieurs jours,

Considérant que le terrain n° 7 en gazon naturel communautaire des Gandonnières n'est pas praticable du samedi 21 octobre 2023 à partir de 8 heures au dimanche 22 octobre 2023 jusqu'à minuit,

Qu'il convient donc, pour des raisons de sécurité, d'en interdire l'usage pendant la période donnée,

ARRÊTE

Article 1er

L'utilisation du terrain n° 7 en gazon naturel communautaire des Gandonnières est interdite du samedi 21 octobre 2023 à partir de 8 heures au dimanche 22 octobre 2023 jusqu'à minuit.

Article 2

Les personnes responsables des clubs et arbitres devront se conformer à cette décision.

Article 3

Le Directeur général des services de Laval Agglomération, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie est transmise au Président du District.

Le Président,

Signé : Florian Bercault